



PIEBÎEM

Communiqué de presse

Association Préserver l'Identité Environnementale
de la Bretagne Sud et des Îles contre l'Eolien en Mer

Contact presse :
06.77.18.41.49.

Arradon, le : 28 mars 2025.

PIEBÎEM se joint à l'appel du Cérémé, de la Fédération Environnement Durable et de RETM pour un vrai débat sur la politique énergétique et réclame un moratoire sur l'éolien en mer

PIEBÎEM soutien et est signataire de l'appel du Cérémé, de la Fédération Environnement Durable et de RETM pour réclamer la suspension du projet de décret relatif à la Programmation Pluriannuelle de l'Energie n°3 (PPE3) *et le vote d'une vraie loi, avec un débat parlementaire.* Ce décret prévoit 18GW d'éolien en mer en 2035 et 45 GW en 2050.

Cet appel est parfaitement dans la ligne que nous avons toujours défendue, et encore récemment dans notre communiqué du 14 mars 2025 : « ***PPE3 par décret, PIEBÎEM dénonce un déni de démocratie nationale, locale, environnementale insupportable et soutient la demande des Sénateurs du vote d'une loi et d'un débat parlementaire*** ».

Sur la forme, engager la politique énergétique de la France sur dix ans sans débat parlementaire est évidemment inacceptable. Sur le fond des décrets, PIEBÎEM partage les inquiétudes des Sénateurs : absence de vision globale, chiffrages incohérents, notamment sur la prévision de la demande énergétique, absence de prise en compte des consultations publiques et des travaux parlementaires, « chiffrage économique indigent » et « évaluation environnementale déficiente » - ***deux items pourtant particulièrement importants pour une évaluation économique et environnementale du programme éolien en mer qui n'a jamais été faite.***

PIEBÎEM partage les demandes des signataires de l'appel : suspension du projet de décret PPE3, mise à l'étude d'un scénario alternatif de mix énergétique, fin des subventions publiques et garanties de prix pour les nouveaux projets d'énergies intermittentes.

Nous y ajoutons la demande d'un moratoire immédiat sur les projets éolien en mer et en particulier le projet Bretagne Sud. Cette demande est justifiée par la stagnation de la demande et le coût extravagant de ces projets, raccordement compris. (40 milliards d'euros). Les présents décrets supposent une multiplication par 36 de la production éolienne en mer, ce qui paraît extravagant et non soutenable.

PIEBÎEM rappelle son opposition à un programme éolien en mer insensé de 18 GW à l'échelon 2035 et 45 GW à l'horizon 2050, adopté sans débats, sans études d'impacts climatique, environnemental, économique et qui constitue une industrialisation à marche forcée de la mer côtière dangereuse pour la sécurité d'alimentation électrique, économiquement et socialement insoutenable, ravageur pour nos paysages littoraux et leur riche biodiversité et mettant en péril des activités comme la pêche côtière artisanale, le nautisme, le tourisme...

L'association « PIEBÎEM ». Tél. : 06.77.18.41.49.